

Projet de stabilisation du talus ouest de la rivière Yamaska  
sur deux tronçons situés le long de la route 231 à Saint-Hyacinthe  
par le ministère des Transports

Dossier : 621102-036

Compte rendu de la période d'information  
et de consultation du dossier par le public  
du 6 septembre au 21 octobre 2011

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de stabilisation du talus ouest de la rivière Yamaska sur deux tronçons situés le long de la route 231 à Saint-Hyacinthe* par le ministère des Transports a pris fin le 21 octobre 2011. Conformément au mandat qui lui a été confié le 18 août 2011 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 6 septembre au 21 octobre 2011, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

---



## Le projet

### Justification et description

Le ministère des Transports (MTQ) désire procéder à la stabilisation de deux secteurs de la rive situés entre la route 231 et la rivière Yamaska. Ces secteurs sont localisés au sud de l'agglomération urbaine de Saint-Hyacinthe et au nord de la municipalité de Saint-Damase, dans la MRC Les Maskoutains. Ce projet de stabilisation de la rive comprendrait les activités principales suivantes : le déboisement du talus, la création des chemins temporaires d'accès à la zone à enrocher, la pose d'un géotextile et l'enrochement, le profilage du talus, le dépôt de terre végétale, l'aménagement de la rive et du talus.

(Extrait du communiqué émis le 6 septembre 2011)

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information. Les préoccupations concernent :

#### **l'érosion :**

- les causes de l'érosion des berges de la rivière Yamaska ;
- l'influence de la vitesse des bateaux qui circulent sur la rivière Yamaska sur l'érosion des berges et la possibilité de limiter cette vitesse pour améliorer la situation ;
- la sécurité des résidents en bordure de la rivière Yamaska et dont les propriétés subissent les répercussions de l'érosion de la rivière ;
- l'importance de sauvegarder les arbres matures qui contribuent à retenir le talus ;

#### **le projet :**

- les dimensions de la chaussée, de l'accotement et l'espace entre le dessus du talus et le début de l'escarpement ;
- la possibilité de détourner les camions lourds de la route 231 au moment de la réalisation des travaux, principalement ceux en provenance de l'usine Olymel ;

#### **le cyclisme :**

- la sécurité des cyclistes sur l'accotement de la route 231 ;
- la réalisation d'une piste cyclable et d'un espace d'arrêt pour les cyclistes aux abords de la route 231 ainsi que le partage des coûts de cette piste entre le promoteur et la municipalité ;

**la sécurité :**

- la nécessité d'agir et l'urgence de réaliser le projet considérant la sécurité des automobilistes et des passagers des autobus scolaires en provenance de Saint-Damase ;

**les répercussions sur la rivière Yamaska :**

- l'ensemencement hydraulique du talus de la rivière et le danger de contamination de la rivière Yamaska par les engrais utilisés ;
- l'installation et la performance d'un rideau de turbidité visant à réduire cette dernière ainsi que la possibilité qu'il soit extensible (en accordéon) pour s'ajuster à une crue soudaine ;

**le questionnement sur l'étude d'impact :**

- la désuétude des inventaires hydrologiques réalisés durant les années 1990 ;
- la remise en question de la position de la ligne des hautes eaux utilisée dans l'étude d'impact puisqu'elle ne serait pas assez prévoyante considérant les changements climatiques et plus particulièrement la multiplication des orages violents depuis quelques années dans cette région ;

**les autres préoccupations :**

- la nécessité de demander l'avis sur le projet à des spécialistes en hydrologie ;
- l'installation d'un égout pluvial à partir d'une résidence privée jusqu'à la rivière Yamaska.

## Les activités d'information et de communication

### Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque T.-A.-Saint-Germain	2720, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe

### Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

## La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
2 septembre 2011	La Presse	
2 septembre 2011	Le Soleil	
1 <sup>er</sup> et 22 septembre 2011		Le Courrier de Saint-Hyacinthe

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
6 septembre 2011 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Montérégie	206	Site du BAPE
27 septembre 2011 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la Montérégie	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

## La séance d'information

Date	Le 27 septembre 2011
Lieu	Salle Hyacinthe-Delorme, Hôtel des Seigneurs Saint-Hyacinthe 1200, rue Johnson, Saint-Hyacinthe
BAPE : Animation	M <sup>me</sup> Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M <sup>me</sup> Julie Olivier, conseillère en communication
Promoteur	M. Ivan Ruscitti, chef du Service des projets, MTQ M. Guy Bédard, coordonnateur du module Environnement et paysages, MTQ M <sup>me</sup> Ariane Bouffard, biologiste, MTQ M. Renaud Boutet, chargé de projet, MTQ
Assistance	19 personnes
Durée	1 h 20

## Les relations de presse

Aucun média ne s'est présenté à la séance publique d'information du BAPE ou n'a sollicité d'entrevue.

## La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée durant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 6 septembre a été repris par le média électronique *www.lezard.com* et le site Web de la Ville de Saint-Hyacinthe. L'information relayée concernait la séance d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les répercussions appréhendées et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu touché pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire.

## Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 24 octobre 2011

Louise Bourdages, conseillère en communication

Avec la collaboration de Julie Olivier, conseillère en communication